



RÈGLEMENT INTERCLUBS D'HIVER 2025/2026

PRÉAMBULE : Cette épreuve a pour objectif de venir compléter la préparation hivernale des équipes des clubs de la Ligue de Golf des Pays de la Loire. Elle n'a pas vocation à remplacer les entraînements organisés par chaque AS.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales publiés par la FFGOLF dans le vade-mecum sportif des clubs 2025.

Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.

1 : COMITE D'ÉPREUVE

Le comité de l'épreuve est la Commission Sportive de la Ligue, qui se réserve le droit, si besoin, de prendre diverses décisions dans l'intérêt sportif et du bon déroulement de l'épreuve.

Lors des différentes rencontres, c'est la Commission Sportive du terrain sur lequel se déroule la rencontre qui assure, par délégation, le Comité de l'épreuve et qui statue si besoin sur les éventuels différends.

2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

CLUBS et GOLFS :

- Les clubs participants s'engagent, à être présents lors des rencontres suivant le calendrier établi, sur le terrain qui aura été sélectionné par la Commission Sportive de la Ligue.
- Les Golfs s'engagent à ouvrir leurs installations 1H avant le premier départ (accueil, practice et bar)
- Le recording sera sous la responsabilité du golf recevant la manche de qualification
- Les résultats (fichier type fourni par la Ligue) devront obligatoirement être transmis, à l'issue de la rencontre, par mail uniquement à : golfpdl@wanadoo.fr

COMPOSITION DES POULES MESSIEURS :

- 1 division régionale.
- 2 poules territoriales (Zone Ouest/Centre-Ouest et Est/Centre-Est)
- 20 clubs

Les poules sont composées de :

- Les équipes directement qualifiées en fonction du classement de l'interclubs d'Hiver de Ligue Messieurs 2024-2025.
- Les équipes vainqueures de la quadrangulaire des championnats départementaux d'hiver Messieurs de 2024-2025.

COMPOSITION DES POULES DAMES :

- 1 division régionale.
- 2 poules territoriales (Zone Ouest/Centre-Ouest et Est/Centre-Est)
- 12 clubs

Les poules sont composées de :

- Les équipes directement qualifiées en fonction du classement de l'interclubs d'Hiver de Ligue Dames 2024-2025.
- Les équipes vainqueures de la quadrangulaire des championnats départementaux d'hiver Dames de 2024-2025.
- Repêchage des 2 équipes descendantes à l'issue des barrages 2024-2025

La commission sportive de la Ligue se réserve le droit de compléter les poules territoriales par des équipes issues des résultats des Interclubs d'hiver de Ligue et/ou des championnats départementaux d'hiver de l'année précédente.

3 : LES ÉQUIPIERS

- Doivent être **membres permanents et licenciés de l'Association Sportive** du Club qu'ils représentent
- Le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGOLF avant le début de l'épreuve.
- Doivent avoir renouvelé leur licence **avant la 3e journée se déroulant début mars 2026.**
- En cas de **transfert de licence, ou de changement de club**, avant le 31 décembre 2025, le joueur pourra jouer pour son nouveau club à condition d'être membre de son AS.

4 : INSCRIPTION ÉPREUVE

L'inscription définitive des équipes à cette épreuve 2025/2026 devra être effectuée par les clubs sur Extranet <http://xnet.ffgolf.org> **avant le 30 septembre.**

5 : ENGAGEMENTS et DROITS DE JEU

Tous les droits seront à régler directement à la Ligue des Pays de la Loire

5.1 DROITS D'INSCRIPTION DES ÉQUIPES

Les droits d'inscription des équipes à ces interclubs devront être acquittés par chèque ou virement, libellé à l'ordre de **Ligue Golf PDL** et transmis à l'adresse suivante :

Ligue de Golf des Pays de la Loire
10 rue de la Fionie
Parc de la Bérangerais
44240 La Chapelle sur Erdre.

Le montant des droits d'engagement Messieurs ou Dames est de 90 Euros.

5.2 DROITS DE JEU JOURNALIER

Pour chaque journée, les clubs participants verseront un droit de jeu à la Ligue de Golf des Pays de la Loire **via un lien HELLOASSO** qui vous sera envoyé auparavant par mail.

Le droit de jeu devra être réglé **avant le départ de la rencontre.**

Équipe **Messieurs** : **190 Euros**

Équipe **Dames** : **140 Euros**

6 : INSCRIPTIONS ÉQUIPES.

Stroke-Play

Les équipiers devront obligatoirement être inscrits par le capitaine de l'équipe sur l'Extranet au plus tard 8 jours avant la date de la manche.

Pour chaque tour de qualification, il vous sera possible d'inscrire 8 joueurs, chez les Messieurs et chez les Dames.

Le jour de la rencontre, pourront participer :

- 6 joueurs, chez les Messieurs
- 5 joueuses, chez les Dames

Match-Play

Les équipiers devront obligatoirement être inscrits par le capitaine de l'équipe sur l'Extranet au plus tard 8 jours avant la date de la manche.

Pour les matchs, 1/4 finales, ½ finales, finales, barrages et matchs de classement, chaque club pourra inscrire 8 joueurs chez les Messieurs et chez les Dames.

Cependant, lors des rencontres, les équipes seront composées de :

- 6 joueurs chez les Messieurs (1 foursome et 4 simples)
- 4 joueuses, chez les Dames (1 foursome et 2 simples)

Avant la rencontre, chaque capitaine présentera au capitaine adverse sa liste de joueurs issue de **XNET.FFGOLF**.

Il est de la responsabilité des deux capitaines des équipes qui se rencontrent, dans les épreuves de Match-Play, de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d'équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du §3 du présent règlement.

Aucune réclamation ne sera recevable après le départ du premier match du jour.

7 : FORFAITS

En cas de forfait après la date limite d'inscription des clubs, aucun remboursement ne sera effectué par la Ligue.

Si le forfait d'une équipe intervient après les phases de qualification, ce club devra régler, à la ligue, la moitié des droits de jeu qui auraient dû être perçus.

Soit la somme de :

- 95€ pour les Messieurs
- 70€ pour les Dames.

En cas de forfait d'une équipe durant la phase de qualification, de classement, de barrages ou de la phase finale, la commission sportive de la ligue se réserve le droit de prendre les sanctions sportives appropriées.

8 : CALENDRIER

Les rencontres se déroulent le **dimanche** selon un calendrier fixé par la Commission Sportive de la ligue.

Cependant, pour des raisons météorologiques ou autres, le comité d'organisation se réserve le droit de décaler les rencontres, un samedi ou sur un autre week-end (à définir le cas échéant)

Qualification Journée 1 Messieurs et Dames : **16 novembre 2025**

Qualification Journée 2 Messieurs et Dames : **30 novembre 2025**

¼ Finales et Barrages et matchs de classements Messieurs : **1^{er} mars 2026**

¼ Finales et Barrages Dames : **1^{er} mars 2026**

½ Finales Messieurs et Dames : **15 mars 2026**

Finales Messieurs et Dames : **22 mars 2026**

Le premier départ est prévu à 9h, que ce soit pour les Stroke-Play ou pour les Match-Play

Une journée de reconnaissance avec un tarif préférentiel est possible uniquement la **veille de la finale**.

Merci de vous rapprocher du club qui accueillera cette rencontre pour en connaître les modalités.



CALENDRIER INTERCLUBS HIVER 2025/26



Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
S1 D2 3 4 5 6 7 S8 D9 10 11 12 13 14 S15 D16 17 18 19 20 21 S22 S23 24 25 26 27 28 S29 D30	VACANCES 1 2 3 4 5 S6 D7 8 9 10 11 12 S13 D14 15 16 17 18 19 S20 D21 22 23 24 25 26 S27 D28 29 30 31	VACANCES SCOLAIRES 1 2 S3 D4 5 6 7 8 9 S10 D11 12 13 14 15 16 S17 D18 19 20 21 22 23 S24 D25 26 27 28 29 30 S31	D1 2 3 4 5 6 S7 D8 9 10 11 12 13 S14 D15 16 17 18 19 20 D21 S22 23 24 25 26 27 S28 D29 30 31	D1 2 3 4 5 6 S7 D8 9 10 11 12 13 S14 D15 16 17 18 19 20 S21 D22 23 24 25 26 27 S28 D29 30 31
	Journée Report			1/4 + Barrages + Classement
J1 Stroke Play				Journée Report
	VACANCES SCOLAIRES		VACANCES SCOLAIRES	1/2 Finales
J2 Stroke Play				Finales

9 : RÉUNION DES CAPITAINES (¼ , ½, Finales, Barrages, Matches de classement)

Pas de réunion des capitaines au sens des règlements fédéraux.

Les capitaines des deux équipes se retrouvent au plus tard 15 minutes avant le premier départ afin d'échanger les fiches d'ordre de jeu.

- **ATTENTION** Si un starter est présent, ces feuilles devront lui être données 30 mn avant le premier départ.

10 : FORMAT DE JEU DES INTERCLUBS D'HIVER 2025-2026

➤ Journées de qualification (J1 & J2) en Stroke-Play :

L'équipe est composée de :

- **6 joueurs** pour les **Messieurs**
- **5 joueuses** pour les **Dames**.
- ✓ Formule Stroke-Play Brut (identique aux divisions)
- ✓ 5 meilleures cartes sur les 6 (par journée) retenues pour les Messieurs
- ✓ 4 meilleures cartes sur les 5 (par journée) retenues pour les Dames.
- ✓ Classement à l'issue des 2 journées de qualifications

- ✓ *Les 4 premiers de chaque poule (Est et Ouest) joueront les ¼ de finales (formule match-play)*
- ✓ *Les 2 derniers de chaque poule (Est et Ouest) feront un match de barrage (formule match-play)*
- ✓ *Les équipes classées de 5 à 8 (Messieurs) auront un match de classement (formule match-play)*

➤ Journées de Phases Finales (J3, J4 & J5) en Match-Play :

- ✓ Formule **Match Play**
- ✓ **1 foursome et 4 simples** pour les Messieurs
- ✓ **1 foursome et 2 simples** pour les Dames

- ✓ Pour les rencontres en **FOURSOME**, le capitaine a le libre choix de leur composition.
- ✓ Les **FOURSOME** se jouent selon la fiche d'ordre de jeu remise avant la rencontre.
- ✓ Pour les **SIMPLES**, les joueurs devront être notés sur la feuille de match dans l'ordre **de leurs index arrondis**. A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.
- ✓ L'index pris en compte est celui figurant dans **xnet.ffgolf.org** à la date de clôture des inscriptions des équipiers.

En cas d'égalité à la fin de la rencontre, **PLAY OFF en simple et en mort subite**, au libre choix du capitaine pour la sélection du joueur.

11 : INTEMPÉRIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas d'alerte **ORANGE** ou **ROUGE** émise par Météo France dans les départements concernés par cette épreuve, la ligue de Golf des Pays de la Loire annule systématiquement les rencontres sur le département impacté.

La ligue de Golf des Pays de Loire informera les capitaines et présidents des AS concernées, ainsi que le gestionnaire du Golf devant recevoir l'épreuve, de l'annulation de la rencontre et de son report. Cf : § 7

Dans le cas où le déroulement de la rencontre serait perturbé par des intempéries outoute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes doivent être suivies :

- ✓ Report prévisible : Si les prévisions météo ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain sera pas praticable pour le jour de la rencontre, **le club qui accueille** demandera son report à la ligue.
- ✓ La rencontre sera **automatiquement reportée aux journées, les plus proches, prévues à cet effet**. Seule la commission sportive de la ligue peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.
- ✓ Retard : si les circonstances ne permettent pas de lancer les matchs à l'heure (à cause du brouillard par exemple) on retarde le premier départ jusqu'à ce qu'il soit toujours possible de jouer quitte à faire partir ces matchs en "shot gun".
- ✓ Si des joueurs estiment que les conditions météo justifient d'interrompre le jeu (Règle 6-8a) ils doivent se présenter au comité de l'épreuve. Si après l'interruption le comité estime que le terrain est de nouveau praticable, les joueurs doivent reprendre le jeu là où il a été interrompu.
- ✓ Interruption définitive : si à l'heure limite de jeu annoncé par le comité d'épreuve local, la rencontre n'est pas terminée, cette dernière est annulée et reportée aux dates prévues à cet effet. **Seule la commission sportive de la Ligue peut décider d'un report à une autre date ou sur un autre terrain.**
- ✓ Le fait que l'état du terrain ne permette pas l'utilisation des chariots et/ou oblige à faire jouer la rencontre sur un parcours réduit à 2 x 9 trous ne constitue pas un motif valable de demande de report

12 : TROPHÉES

Un trophée récompensera le Club vainqueur, celui-ci en aura la responsabilité, devra le faire graver et le ramener pour le jour des finales sur le site concerné l'année suivante.

Les clubs vainqueurs et les clubs finalistes recevront un souvenir de la Ligue de Golf des Pays de la Loire.

Annexe au règlement du championnat interclubs d'hiver de la ligue

Ces quelques lignes ont pour objet d'aider les gestionnaires de Golfs qui reçoivent une rencontre interclubs d'hiver à résoudre quelques problèmes liés aux conditions météorologiques.

- La rencontre doit se dérouler sur greens normaux, non gelés, et non sur greens d'hiver.
- Le Comité de l'épreuve (la commission sportive du club en relation avec le gestionnaire et l'intendant de terrain) est habilité à modifier le Tour Conventionnel (cf. définition dans les règles de golf). Voici quelques exemples de ce qui peut être fait surtout si certaines zones du terrain sont particulièrement humides et grasses et rendent le jeu inéquitable :
 - Un trou peut être modifié afin d'éviter que ne rentre en jeu une zone particulièrement fragile qui provoquerait par exemple la perte d'une balle jouée depuis le départ qui finit plein fairway après une trajectoire classique. On peut ainsi réduire la longueur du trou jusqu'à en faire un par 3. Nous recommandons de ne pas créer plus de 4 par 3 supplémentaires

Au cas par cas, la commission sportive de la ligue ou encore les arbitres de la ligue, répartis sur tout le territoire de la ligue, peuvent assister les golfs à prendre la décision la plus adaptée aux circonstances.